



Assiter au jugement de mon divorce ?

Par **Visiteur**, le **01/08/2019 à 13:45**

Bonjour .
J'aimerais savoir si nous pouvons assister à l'audience du jugement de mon divorce ?
Puis une autre question , mon ex-futur mari , vit avec une dame chez lui dans son appartement de fonction . Pour y avoir vécu , je sais qu'il "" devrait demandé l'autorisation"" à la direction d'ou il travaille . Je précise que nous ne sommes pas encore divorcés . Dans ce cas pouvons nous dire que d'une part il "" fait une faute vis à vis de son directeur ? "" Et peut-on parler d'adultère ?
Je vous remercie de m'avoir lu . j'attends vos réponses avec impatience . Bonne journée à vous tous .

Par **MarieSete9**, le **01/08/2019 à 14:31**

Bonjour
Vous voulez sans doute écrire :
" mon futur ex-mari" ?
Ensuite, je ne vois pas en quoi la présence d'une personne dans un logement que vous n'occupez plus vous concerne.
?

Par **amajuris**, le **01/08/2019 à 14:32**

bonjour,
les relations entre votre futur ex-mari et son employeur concernant l'utilisation de son logement de fonction ne vous concernent pas vraiment.
des relations sexuelles entre une personne mariée et une personne autre que son conjoint est un adultère et constitue une violation du devoir de fidélité et donc une faute.
quel est votre type de divorce ?
salutations

Par **Visiteur**, le **01/08/2019 à 14:37**

Le divorce a été demandé par mon futur ex -mari . Il voulait un divorce à l'amiable , mais comme dans ses demandes , il spécifiait bien qu'il ne voulait pas me donner une pension alimentaire , de ce fait , j'ai refusé de signer la demande devant nos avocats et la Juge . Donc nous sommes partis sur un divorce certainement plus long .

Par **amajuris**, le **01/08/2019 à 16:18**

vous n'indiquez toujours pas le type de divorce choisi, hormis celui par consentement mutuel que vous avez refusé, il existe:
- le divorce pour acceptation du principe de l'acceptation de la rupture du mariage.
- le divorce pour faute.
- le divorce pour altération définitive du lien conjugal.
le divorce sera certainement plus long mais plus coûteux pour les futures ex-époux.

Par **Visiteur**, le **01/08/2019 à 16:24**

Et bien mon avocate pense que cela sera un divorce ""pour faute"" !

Par **amajuris**, le **01/08/2019 à 18:15**

la procédure n'étant pas la même pour les différents types de divorces, il ne suffit pas de penser, il appartient au conjoint qui veut divorcer de choisir le type de divorce.
le divorce pour faute ne présente pas beaucoup d'avantages, par contre il sera plus long et plus cher ce qui peut intéresser votre avocat.
En moyenne, le divorce pour faute dure entre 18 et 30 mois.
source: <https://www.alexia.fr/fiche/9068/le-cout-et-le-delai-de-la-procedure-de-divorce-pour-faute.htm>

Par **Visiteur**, le **01/08/2019 à 19:02**

Oui je sais que la procédure pour un divorce pour faute est un peu différente . Mon avocat a tout en main pour formuler cette demande . inscription sur des sites de rencontres , alcoolisme , ect.. des écrits via Facebook . Maintenant je verrais bien ce qu'il en adviendra . Il gagne beaucoup plus que moi , son amie qui est installée chez "lui" a des revenus supérieurs aux siens . j'ai des problèmes de santé , et ce n'est pas à 74 ans que je trouverais un emploi .